



REGLEMENT INTERIEUR
PRIX AMMA SORBONNE POUR L'ART CONTEMPORAIN

OBJET DU CONCOURS

Le Prix AMMA Sorbonne pour l'Art Contemporain vise à promouvoir de jeunes artistes par le biais d'une exposition de leurs œuvres lors de la soirée de remise des diplômes du Master 2 Marché de l'Art de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et au sein des locaux de l'université pour le lauréat.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce prix est ouvert, à titre gratuit, à toutes personnes physiques, dans ses dernières années d'études artistiques, récemment diplômées d'une école de création artistique ou en début de carrière.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, dans son intégralité.

Le participant déclare et garantit être l'auteur des œuvres présentées et exposées pour le concours, et par conséquent titulaire exclusif des droits de propriété littéraire et artistique relatifs à ces œuvres.

Le participant consent, en tant que titulaire des droits d'auteurs sur les œuvres présentées, à ce que les œuvres soient publiées sur les réseaux sociaux et sur le site de l'AMMA Sorbonne, sous condition du respect du droit de paternité, et ceci à des fins promotionnelles du concours et de l'exposition, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation.

L'artiste sélectionné doit prendre en charge les coûts d'assurance et les coûts éventuels du transport des œuvres et ce jusqu'à la fin du démontage de l'exposition au Bastille Design Center.

MODALITES DE PARTICIPATION

Le délai de candidature au concours est ouvert du 1er décembre au 1er janvier 2016.

La candidature se fait par l'envoi d'un dossier comprenant:

- Une lettre d'intention présentant en quelques lignes le parcours, le travail, le projet envisagé et les raisons de la candidature.
- Un portfolio des travaux déjà réalisés et éventuellement des œuvres envisagées pour l'exposition.

Cet envoi doit se faire en format électronique à l'adresse amma.sorbonne@gmail.com.

Tous les médiums artistiques sont acceptés, dans les limites des possibilités d'exposition lors de la soirée de remise de diplômes et de l'exposition au sein de l'université.

Les œuvres présentées ne doivent pas être composées de matières inflammables, toxiques ou dangereuses pour le public.

MODALITE DE SELECTION DES ARTISTES

Les artistes sont sélectionnés au regard de leur dossier de candidature par un jury composé de 7 anciens et actuels étudiants du Master 2 Marché de l'Art de l'université Paris 1 Panthéon – Sorbonne ayant une activité professionnelle dans le marché de l'art.

Le jury sélectionne de 5 à 7 artistes qui feront l'objet d'une exposition lors de la soirée de remise de diplômes des étudiants du Master 2, le 13 janvier 2017 au Bastille Design Center.

EXPOSITION DES ŒUVRES ET ELECTION DU LAUREAT

Les artistes sélectionnés présentent les œuvres de leur choix lors de la soirée de remise de diplômes des étudiants du Master 2, le 13 janvier 2017 au Bastille Design Center.

Le lauréat du concours est élu au suffrage direct des personnes présentes à cet événement, chaque personne disposant de deux voix afin de les inciter à s'intéresser aux travaux de tous les artistes.

Le vote s'effectue par inscription d'une coche sur un bulletin listant le nom de tous les artistes sélectionnés. Chaque coche sur le bulletin vaut pour une voix, dans la limite de deux.

En cas d'égalité, le jury de sélection choisit le lauréat.

PRIX

Le lauréat du concours se voit attribuer le droit d'exposer quelques unes de ses œuvres au sein des locaux de l'université Paris 1 Panthéon- Sorbonne dans la galerie Soufflot.

ORGANISATION DES PROCHAINES EDITIONS

Le présent règlement intérieur est susceptible de modifications pour l'édition 2018 du concours.